



Présentation Brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles,

Destinée à l'information des citoyens

En application de l'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'«une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. » Le présent rapport sera mis en ligne sur le site internet de la ville.

RESULTATS EXERCICE 2023

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement du Budget Principal de la Ville :

Les principales charges de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2022	Montant en € Compte administratif 2023
Charges de personnel	14 628 824,74	15 229 904,16
Charges à caractère général	4 288 232,92	5 420 885,19
Autres charges de gestion courante (subventions aux associations, indemnités des élus, contingent au SDIS...)	3 227 305,97	3 680 265,93
PFIC	278 491,00	274 749,00
Charges financières	73 072,06	126 855,45
Charges exceptionnelles	259 111,96	14 883,12

Les principales ressources de fonctionnement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2022	Montant en € Compte administratif 2023
Impôts et taxes (hors fiscalité locale)	9 778 848,91	9 394 272,74
Fiscalité locale	10 780 247,37	11 522 427,91
Dotations et participations (CAF comprise)	4 227 502,28	4 234 477,64
Produits des services	1 250 559,99	1 300 630,29
Autres produits de gestion courante	801 227,34	979 702,60

Les principales charges d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2022	Montant en € Compte administratif 2023
Dépenses d'équipement directes	5 081 210,10	3 158 708,43
Subventions d'équipements versées	361 111,04	511 512,20
Emprunts et dettes assimilées	605 840,46	694 561,15
Dotations (Transfert résultat du budget annexe de l'assainissement et reversement de taxe aménagement à la CASC)	0,00	657 531,40

Les principales ressources d'investissement sont les suivantes :

Principaux postes	Montant en € Compte administratif 2022	Montant en € Compte administratif 2023
Dotations, fonds et réserves (FCTVA, taxe aménagement perçue et excédent de fonctionnement capitalisé)	3 760 604,28	1 916 650,47
Subventions d'investissement	402 204,39	417 365,51
Produit des nouveaux emprunts	2 000 000,00	0,00

Montant du budget consolidé et des budgets annexes :

	Résultat de clôture 2022	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Budget Principal				
Investissement	344 279,01		-1 126 760,62	-782 481,61
Fonctionnement	6 239 582,34	1 000 000,00	1 890 581,57	7 130 163,91
Total budget principal	6 583 861,35	1 000 000,00	763 820,95	6 347 682,30
Budget Cuisine Centrale				
Investissement	10 436,30		-33 926,18	-23 489,88
Fonctionnement	776,06		22 713,82	23 489,88
Total budget cuisine	11 212,36		-11 212,36	
TOTAL BUDGETS	6 595 073,71	1 000 000,00	752 608,59	6 347 682,30

Crédits d'investissement et de fonctionnement pluriannuels :

Les opérations pluriannuelles qui font l'objet d'Autorisations d'Engagement sont les suivantes pour la section de fonctionnement au moment du vote des comptes administratifs 2023 :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2024	EXERCICES CONCERNES
EXPLOITATION ET MAINTENANCE DES INSTALLATIONS THERMIQUES	384 975,70 €	88 000,00 €	2021 à 2026
ASSURANCES	1 115 372,71 €	311 000,00 €	2022 à 2027
LOCATION ET MAINTENANCE DE PANNEAUX D'INFORMATION	140 797,44 €	23 466,24 €	2022 à 2028
FOURNITURE DE GAZ NATUREL 2023/2025	3 230 000,00 €	1 050 000,00 €	2023 à 2025
FOURNITURE D'ELECTRICITE 2023/2025	3 212 795,86 €	1 050 000,00 €	2023 à 2025
FOURNITURES SCOLAIRES 2023/2024	74 000,00 €	5 571,37 €	2023 à 2024
PROGRAMMATION CULTURELLE 2023/2024	146 351,00 €	120 571,25 €	2023 à 2024
TOTAL	8 304 292,71 €	2 648 608,86 €	

En 2024, les crédits de paiement prévus sur les autorisations de programme en investissement sont les suivantes au moment du vote des comptes administratifs 2023 :

INTITULE DE L'AUTORISATION D'ENGAGEMENT	MONTANT DE L'AUTORISATION	DONT CREDITS DE PAIEMENT 2024	EXERCICES CONCERNES
PONT DES ARMENIERS	200 000,00 €	- €	2021 à 2026
POLE PETITE ENFANCE	8 300 000,00 €	6 286 384,61 €	2022 à 2027
DEMOLITION ET PETIT DESAMIANTAGE BATIMENTS COMMUNAUX	145 754,00 €	50 000,00 €	2023 à 2025
AVANCE DE TRESORERIE A LA SPL OPERATION AMENAGEMENT DU STADE CHEVALIER	600 000,00 €	500 000,00 €	2023 à 2025
REVISION GENERALE DU PLU	71 000,00 €	62 047,46 €	2023 à 2024
TRAVAUX NECESSAIRES SUR LES STRUCTURES COMMUNALES	653 973,63 €	390 000,00 €	2023 à 2024
TOTAL	9 970 727,63 €	7 288 432,07 €	

Niveau des soldes d'épargne en k€ :

k€	2019	2020	2021	2022
Produits de fonctionnement courant	24 652	24 744	25 775	27 011
- Charges de fonctionnement courant	21 913	21 350	21 847	22 423
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 739	3 394	3 929	4 589
+ Solde exceptionnel large	- 173	- 139	- 45	- 33
= Produits exceptionnels larges*	53	37	56	226
- Charges exceptionnelles larges*	226	176	101	259
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 566	3 256	3 884	4 556
- Intérêts	97	90	87	73
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 468	3 165	3 797	4 483
- Capital	503	447	595	605
= EPARGNE NETTE (EN)	1 965	2 719	3 202	3 878

Niveau d'endettement de la collectivité :

Au 31/12/23, l'encours de la dette s'élève à 5,5 M€. En 2023, la ville n'a pas eu recours à l'emprunt pour financer ses dépenses d'investissement.

	Réalisé					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Annuité de la dette en K €	635	600	537	682	682	814

Capacité de désendettement de la collectivité :

Le ratio encours/épargne brute évalue le degré d'endettement de la commune. Ce ratio théorique permet de savoir que si la commune consacre la totalité de son épargne brute pour rembourser le capital de sa dette, il lui faut 1,4 années pour se désendetter totalement en 2022 (pour information, le seuil d'alerte est atteint lorsque le ratio égale ou dépasse les 8 années).

en millions d'euros	Réalisé				
	2018	2019	2020	2021	2022
Encours	3,4	3,9	5,4	4,8	6,2
Epargne Brute	3,2	2,5	3,2	3,7	4,5
Encours / Epargne Brute	1,1	1,6	1,7	1,3	1,4

Niveau des taux d'imposition :

Ci-dessous, tableau présentant la situation de la ville en matière de taux par rapport aux villes de même strate démographique :

	Taux Ville de Sorgues 2024	Taux moyen de la strate 2022 (Source : les comptes individuels des collectivités du Ministère de l'Action et des Comptes Publics)
Taxe sur le Foncier Bâti	36,96%	40,47%
Taxe sur le Foncier Non Bâti	49,36%	53,26%
Taxe d'habitation sur les Résidences secondaires	16,16%	17,48%

Principaux ratios :

Ratios	Compte administratif	Compte administratif
	2022	2023
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 193,64	1 290,12
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 439,56	1 474,88
Dépenses d'équipement brut / population	268,73	169,53
Encours de dette / population	326,61	288,83
DGF / population	79,96	81,84
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	64,38%	61,72%
Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	85,13%	89,93%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	18,67%	11,49%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	22,69%	19,58%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	16,96%	12,36%

La population est la population INSEE figurant sur la fiche individuelle DGF de 2022 soit 19 127.

Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

Effectifs titulaires et stagiaires sur 2019/2020/2021/2022/2023 :

	Au 31/12/2019		Au 31/12/2020		Au 31/12/2021		Au 31/12/2022		ESTIME	AU
		En ETP		En ETP		En ETP		En ETP	31/12/2023	
A	24	24,00	22	22,00	22	21,70	22	21,70	25	23,35
B	56	54,45	56	54,65	52	50,90	62	60,57	62	60,57
C	246	237,88	248	241,68	250	242,38	224	217,47	234	227,58
Total	326	316,33	326	318,33	324	314,98	308	299,74	321	312,10

En ETP : en équivalent temps plein

A cet effectif il convient de rajouter environ 70 agents contractuels en CDD pour remplacements d'agents absents ou pour surcroîts d'activités.

L'évolution structurelle des effectifs : on peut déjà constater depuis 5 ans que le pyramidage catégoriel de la collectivité se stabilise avec une évolution due au reclassement de certains grades en catégories A et B.

Au plan national, la répartition moyenne est la suivante (cf emploi public % 2021) :

A 8 %, B 12 % et C 75 %.

Sur la ville la répartition au 31/12/2022 :

A 7,78 %, B 19,31 %, C 72,89 %.

Objectifs 2024,

- Préserver cette répartition catégorielle.
- Maintenir un effectif renforcé de police municipale. Depuis 2015, l'effectif des policiers municipaux est passé de 22 à 30 agents +1 agent en cours de recrutement.
- Maintenir un service lié aux rythmes scolaires et un effectif auprès des enfants (multi accueil et ATSEM).
- Maintenir une offre importante notamment dans le domaine culturel, de proximité (Maison France Service) et de restauration auprès des populations de la ville.
- Mener une réflexion permanente sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou une mutation.
- Accroître la polyvalence afin d'assurer le service public en limitant les remplacements et les renforts.

2° Dépenses de personnel :

Traitements estimés de l'année 2023 :

	Réalisées	et
	estimées 2023	
Traitement de base	8 250 000	
Nbi	120 000	
Heures supplémentaires	400 000	
sft	100 000	

Primes et indemnités		2 190 000
Charges patronales		4 000 000
Avantages en nature		40 000

Prévisionnel 2024 :

Pour 2024 au chapitre 012 est prévu : 15 537 000 € (soit environ 437 000 €)

Cette augmentation prévue correspond notamment à la revalorisation du point d'indice (au 1/07/2023) et à 5 points d'indice (au 1/01/2024) de rémunération et de la poursuite de la réflexion sur les remplacements non systématiques après un départ en retraite ou en mutation.

3 ° Durée effective du travail

Le protocole sur l'aménagement et la réduction du temps de travail (août 2021) a fixé le temps de travail à la ville de Sorgues conformément à la réglementation à 1607 heures.

Nombre de jours annuels	365
Repos hebdomadaires (jours)	104
Jours fériés (base)	8
Total repos	112
Reste	253
Droit au congé (jours)	25
Reste jours de travail effectif	228
Heures effectives	1596 h arrondi à 1600h
+ journée de solidarité	7h
Total en heures	1607h

En accord avec les membres du comité technique et du conseil municipal, l'horaire (hors annualisation) est établi sur une base de 37h par semaine pour un temps complet, avec un droit de 12 jours de RTT.